



Montreuil, le 22 mai 2026

« Santé des professionnels de santé » : Stop au mépris !

Ce vendredi 22 mai, la ministre de la Santé conviait (par un mail adressé la veille...) les organisations syndicales à une réunion en visioconférence d'une heure sur la thématique de la santé des personnels soignants. Réunion qu'elle a quitté au bout de 5 minutes ! Dans un rapport de 2023 sur la santé des personnels soignants, les constats et les conclusions sont sans appel, et sans surprise. Ils souffrent dans leur exercice professionnel (pathologies physiques et psychologiques, consommations voire addictions, etc.) Ce mal être est confirmé plus récemment dans une étude de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) publiée à l'occasion de la 10^{ème} édition de son Observatoire. La Ministre a donc présenté ses « mesures »... Pansements sur une jambe de bois... Et encore !

Elle entend inciter les personnels soignants à « *prendre soin d'eux* », sans jamais mettre sur le tapis les conditions de travail considérablement dégradées ou encore les sous-effectifs généralisés ! Ainsi, elle renvoie aux professionnels et aux directions la responsabilité de s'occuper de leur santé ! Evacuant, de fait, que les politiques menées sont la première cause de leur mal-être ! On ne soigne pas sans s'attaquer aux racines du mal. Les traitements symptomatiques ou les doses homéopathiques ne suffisent pas !

Parmi les mesures :

- des « minutes » de prévention, comme : penser à s'hydrater, aller aux WC, ou encore, bien dormir pour les personnels de nuit...
- les employeurs, quant à eux, devront organiser des temps de récupération,
- mise en place d'un numéro vert pour les soignants,
- création d'un « label » pour les établissements qui affichent des dispositifs sur la santé des soignants,
- création d'un module dans la formation initiale « être acteur de sa propre santé ».

On nous annonce d'autres groupes de travail à venir sur la parentalité, les conduites addictives, ou l'alimentation ! Comment gérer ses enfants, ses consommations et son alimentation ! Rappelons tout de même que, depuis le début des discussions sur la Protection Sociale Complémentaire dans la FPH, le ministère ne cesse de présenter la PSC comme étant en faveur de la santé des personnels des établissements publics... mais a cessé toute discussion sur le sujet depuis le 19 mars ! Et on nous présente ce jour des pseudos mesures en total décalage avec les enjeux et la réalité du terrain ! Cerise sur le gâteau : nous apprenons lors de cette « conférence » une convocation pour une réunion sur la PSC la semaine prochaine, sans mail nous en informant ! Mais de qui se moque-t-on ? Les professionnels que nous représentons apprécieront ! Quid de la reconnaissance de la pénibilité par la Catégorie Active et la possibilité de départ anticipé à la retraite pour les personnels hospitaliers ? Quid des effectifs ? Quid de la logique productiviste de soins qui épuise les collègues ? Quid des personnels de la Fonction Publique Hospitalière non soignants ?

Enfin, il est fait mention de l'anonymisation qui sera préservée afin d'inciter les soignants à se faire soigner dans leur propre hôpital ou clinique. La CGT rappelle que cette incitation doit se faire, pour le périmètre de la Fonction Publique Hospitalière, sur la base de l'application concrète et l'extension du dispositif de l'accès aux soins gratuits tels que précisé aux articles L. 722-1 à L. 722-3 du Code Général de la Fonction Publique.

La CGT Santé Action Sociale condamne cette mascarade et ces gesticulations autour d'un problème pourtant éminemment grave et sérieux qui nécessite des mesure politique volontaristes et à la hauteur des besoins de la population soignante. La santé de celles et ceux qui soignent, c'est la santé des patients et usagers, c'est la santé de toutes et tous. Ça mérite mieux que des annonces hors-sujet qui visent à culpabiliser les professionnels sur le fait que leurs souffrances sont davantage liées à leurs comportements qu'aux conditions de travail qu'on leur impose !

Face à cette démonstration de mépris, les représentants CGT ont quitté la réunion. Nous analyserons et partagerons nos commentaires sur la base du dossier de presse et au décours des instances ministérielles.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX